

ÉCONOMIE

Deux parlementaires veulent renforcer la lutte contre la fraude

La sénatrice Goulet et la députée Grandjean veulent durcir les objectifs fixés aux caisses de Sécurité sociale.

116
millions
d'euros

L'estimation de la fraude sociale par Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur de la commission des affaires sociales du Sénat

GUILLAUME GUICHARD
@guillaume_gui

SÉCURITÉ SOCIALE Le débat sur l'ampleur de la fraude sociale resurgit. Missionnées sur le sujet par le premier ministre, la sénatrice UDI Nathalie Goulet et la députée LREM Carole Grandjean ont présenté mardi leurs premières recommandations. Les deux parlementaires n'ont pas encore livré leur estimation chiffrée de la fraude aux prestations sociales. Or le sujet avait émergé au printemps avec la diffusion dans la presse d'une estimation de la fraude à 14 milliards d'euros. Un chiffre extrapolé par un ancien magistrat, Charles Prat, à partir d'un rapport

officiel de 2011 auquel il avait contribué...

En revanche, le sénateur UDI Jean-Marie Vanlerenberghe, rapporteur de la commission des Affaires sociales, a encore affiné l'estimation de la fraude sociale qu'il avait livrée avant l'été. D'après les dernières données disponibles obtenues par *Le Figaro*, le risque à la fraude documentaire s'élèverait, pour les 17 millions de bénéficiaires de la Sécu nés à l'étranger, à une centaine de millions. C'est beaucoup moins que son estimation provisoire, entre 200 et 800 millions d'euros, réalisée début juillet.

Pour parvenir à ce résultat, 2 000 dossiers représentatifs du Sandia (en charge de l'inscription à

la sécu des étrangers arrivés en France) ont été passés au peigne fin. Seuls 47 dossiers représentaient une anomalie critique, soit 3 %. Parmi ces derniers, 33 ont été régularisés et 8 sont encore en cours de contrôle. Mais 6 cas se sont révélés frauduleux, pour un montant total de 7 641 euros. Les huit dossiers en cours d'examen représentant un enjeu de 5 905 euros, la fraude s'élève au maximum à 13 500 euros sur 2 000 dossiers.

Chiffre gonflé

« Cela revient à 968 euros par personne, ce qui n'est pas le signe de profiteurs très organisés », estime le sénateur. Ce travail de vérification des dossiers problématiques n'avait pas été réalisé par la mis-

sion de 2011. Le sénateur devait être auditionné mercredi par la mission Goulet-Grandjean.

À défaut de chiffrage, la députée et la sénatrice ont présenté des premiers constats qu'elles jugent « pour le moins curieux ». Elles relèvent, en premier lieu, que le fichier d'état civil de l'Insee, le RNIPP, compte 1,5 million de centenaires « réputés en vie » (la partie du fichier gérée par l'Assurance vieillesse en dénombre 1,6 million de plus). Ce chiffre est effectivement gonflé par les Français partis à l'étranger et qui y sont morts, les autres États ne transmettant pas les actes de décès. En tout état de cause, explique l'Insee, la seule inscription au RNIPP ne donne

aucun droit à une quelconque prestation sociale - même si cela en est un préalable indispensable pour en toucher une.

« L'enjeu, indique Carole Grandjean, c'est qu'une personne peut avoir, en falsifiant des documents, plusieurs numéros de Sécu. » À ce stade, la mission n'a toutefois pas chiffré ce phénomène. Elle n'en avance pas moins des solutions, comme la mise en place de la biométrie, pour éviter les inscriptions multiples. Les deux parlementaires préconisent aussi de renforcer les objectifs de lutte contre la fraude fixés aux organismes de Sécu. Cela nécessite toutefois des moyens supplémentaires, ce que la mission n'a pas non plus chiffré à ce stade. ■